

Nouvelle procédure : Le passeport de l'avenant



Le passeport de l'avenant



Le nombre d'avenant sera limité, dans la mesure du possible, à 3 par an et par titulaire.

Les demandes d'avenants devront être motivées en retournant le questionnaire présent sur ce document.



En moyenne, une fois l'avenant prêt à être rédigé, il faut entre 2 semaines et 1 mois pour qu'il soit finalement notifié.

QUELQUES INFORMATIONS UTILES

▪ Qu'est-ce qu'un avenant ?

C'est une modification partielle du contrat qui ne déstabilise pas le marché et qui respecte les clauses prévues au CCAP.

▪ Quand fait-on un avenant ?

Il faut se référer aux clauses énoncées dans le CCAP.

▪ Le parcours de l'avenant

Un avenant est un document chronophage à produire. Il doit passer toute une série « d'examen » avant d'être notifié :

- Rédaction
- Envoi à la cellule juridique pour validation
- Envoi au titulaire du marché pour signature
- Envoi à la Direction Générale

Désormais, il vous sera demandé de remplir le formulaire ci-dessous, afin de motiver votre demande. Sans ce document, votre demande ne sera pas traitée.

Questionnaire à remplir et à retourner à charline.candoni@uniha.org pour analyse de la demande d'avenant avec l'acheteur référent



OBJET DE VOTRE DEMANDE :

- CAS 1 - Changement de référence au même prix
- CAS 2 - Changement de conditionnement
- CAS 3 - Ajout de référence / Extension de gamme
- CAS 4 - Autre (à motiver obligatoirement) :

1. Si votre demande concerne une modification tarifaire :

- Je suis dans les délais prévus dans le CCAP

2. Quel établissement est concerné par cet avenant ?

3. Quel volume de vente prévoyez-vous de faire sur l'année ?

4. Si vous avez déjà fait 3 demandes d'avenants dans l'année, qu'est-ce qui justifie une nouvelle demande ?

DOCUMENTS A FOURNIR EN FONCTION DES CAS

▪ CAS 1

- Offre de prix claire, précisant uniquement les nouveautés
- Tableau récapitulatif des références supprimées et de leurs remplaçantes
- Certificat d'exclusivité**
- Fiche technique si besoin

▪ CAS 2

- Offre de prix claire, précisant l'ancien et le nouveau conditionnement

▪ CAS 3

- Offre de prix claire, précisant uniquement les nouveautés
- Certificat d'exclusivité**
- Fiche technique si besoin
- Pour quelle plus-value au marché ?

▪ CAS 4

- Offre de prix claire
- Certificat d'exclusivité si besoin
- Tout document nécessaire à la publication de l'avenant

Merci de votre collaboration.

Une question ?

Contactez la filière biologie :



Michel SOREL *Coordonnateur*

Stéphan MARQUETEAU *Acheteur*

stephan.marqueteau@uniha.org - Tél. 06 08 02 96 06

Pierre TROMAS *Acheteur*

pierre.tromas@uniha.org - Tél : 06 26 74 38 08

Charline CANDONI *Assistante achats*

charline.candoni@uniha.org - Tél : 05 49 44 44 69